

**LE MARCHÉ DU TRAVAIL  
DE LA RÉGION MÉTROPOLITAINE DE MONTRÉAL :**

**UNE DIMENSION IMPORTANTE  
POUR LE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE  
DE LA COMMUNAUTÉ MÉTROPOLITAINE DE MONTRÉAL**

**MÉMOIRE PRÉSENTÉ À LA CMM  
PAR LA  
TABLE MÉTROPOLITAINE DE MONTRÉAL**

**DOCUMENT DE TRAVAIL**

---

Roger Hébert  
Réjean Turbide  
Président de la Table métropolitaine  
Emploi-Québec

---

Directeur général adjoint aux opérations

Octobre 2002

**«Parce que l'aménagement du territoire est une compétence partagée entre le gouvernement et le monde municipal, il importe que les entités administratives qui en ont la responsabilité s'entendent sur les objectifs à atteindre et les actions à conduire. À plus forte raison, dans le cas d'une région aussi vaste et peuplée que la région métropolitaine de Montréal, cette concertation est indispensable (...). Le Cadre d'aménagement est d'abord destiné à constituer une référence incontournable à l'action gouvernementale dans la région métropolitaine de Montréal. Il servira, en ce sens, de facteur de cohésion des politiques publiques et devrait permettre à l'ensemble des ministères et organismes gouvernementaux de partager une représentation commune de l'avenir de la métropole».**

Source : Ministère des Affaires municipales et de la Métropole, *Cadre d'aménagement et orientations gouvernementales Région métropolitaine de Montréal 2001-2021*, juin 2001, p. 4 et p. 135

## **RÉALISATION DU DOCUMENT**

Coordination : Normand Malo, Table métropolitaine de Montréal

Rédaction : Raymond Langevin, Consultation S.A.R.I.  
Régent Chamard, Table métropolitaine de Montréal

Collaboration : Direction de la planification et du partenariat des régions administratives de  
Montréal, Laval, Lanaudière, Montérégie et Laurentides  
Geneviève Morin, stagiaire

# TABLE DES MATIÈRES

<b>TABLE DES MATIÈRES</b> .....	4
<b>INTRODUCTION</b> .....	5
<b>1. UN PORTRAIT SOCIO-DÉMOGRAPHIQUE DE LA RMR DE MONTRÉAL</b> .....	7
1.1 Le territoire de la RMR de Montréal .....	7
1.2 La population .....	8
1.3 La scolarité .....	9
1.4 Les familles monoparentales .....	10
1.5 Le revenu moyen des ménages .....	10
1.6 Les personnes immigrantes et les minorités visibles .....	11
1.7 Le portrait du navettage sur le territoire de la RMR de Montréal .....	12
<b>2. UN PORTRAIT DU MARCHÉ DU TRAVAIL DE LA RMR DE MONTRÉAL</b> .....	14
2.1 Le marché du travail .....	14
2.2 Les prestataires de l'assurance-emploi et de l'assistance-emploi .....	15
2.3 La structure professionnelle des emplois de la RMR de Montréal .....	16
2.4 Les perspectives professionnelles de main-d'œuvre 2001-2005 .....	18
2.5 Les entreprises au sein de la RMR de Montréal .....	19
2.6 L'emploi selon les secteurs d'activité économique .....	20
2.7 Les actions récentes de la Table métropolitaine .....	21
<b>3. LA VISION D'EMPLOI-QUÉBEC EN MATIÈRE DE DÉVELOPPEMENT DE L'EMPLOI EN LIEN AVEC LE CADRE D'AMÉNAGEMENT DE LA CMM</b> .....	23
<b>4. PARTENARIAT ENTRE LA TABLE MÉTROPOLITAINE ET LA CMM</b> .....	29
<b>ANNEXE 1 : MANDAT DE LA TABLE MÉTROPOLITAINE</b> .....	31
<b>ANNEXE 2 : LEXIQUE</b> .....	32

# INTRODUCTION

Au carrefour de l'information sur le marché du travail de la région métropolitaine de recensement (RMR) de Montréal, la Table métropolitaine de Montréal a pour mission d'établir les problématiques métropolitaines du marché du travail et d'identifier des stratégies et des objectifs métropolitains en matière de main-d'œuvre et d'emploi.

La Table métropolitaine de Montréal a été mise sur pied en 1998 en vertu de l'article 4 de la loi sur le ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale. D'après cet article, le Ministre peut former pour le territoire de la région métropolitaine de Montréal une table de concertation sur les questions relatives à la politique du marché du travail.

La Table métropolitaine, relevant d'Emploi-Québec, vise principalement deux objectifs, soit :

- harmoniser les initiatives reliées à la politique active du marché du travail des cinq régions du territoire métropolitain;
- promouvoir la concertation et le partenariat dans la démarche d'identification des problématiques, de développement des stratégies et d'utilisation des ressources et des fonds disponibles.

À cet effet, la Table métropolitaine s'est associée à différents partenaires du marché du travail et elle a agi en complémentarité avec ces différents partenaires afin de développer des interventions plus structurantes et plus globales. Ainsi, depuis sa création en 1998, les partenaires de la Table métropolitaine de Montréal se sont employés à donner tout son sens à la concertation efficace et harmonieuse entre les partenaires du marché du travail.

Il faut comprendre que *la RMR de Montréal, parce qu'elle concerne cinq régions, doit être comprise comme un ensemble d'acteurs étroitement interreliés sur le plan de la consommation, de la production, des institutions, des services à la collectivité, de la culture et en ce qui a trait au positionnement du Québec sur la scène internationale.* Ces interrelations supposent ainsi une convergence des actions des nombreux acteurs sur le territoire pour faire de la région métropolitaine de Montréal un intervenant majeur et incontournable sur l'échiquier mondial.

La RMR de Montréal est constituée d'un bassin de population supérieur à plus de 3,4 millions d'habitants, soit près de 47,3 % de la population totale du Québec. Elle occupe à ce titre une place centrale dans le développement socio-économique du Québec.

Son marché du travail, estimé à plus de 1,7 million de résidents en emploi en 2001, constitue de fait un seul bassin d'emploi. À ce sujet, soulignons que la région métropolitaine représente un marché du travail unifié par l'ampleur du navettage, c'est-à-dire des déplacements de la main-d'œuvre à l'intérieur de son territoire, laquelle y habite et y réside à plus de 95 %. Cette réalité transcende d'ailleurs celle des régions administratives qui en font partie, soit intégralement, notamment Montréal et Laval, soit partiellement, en l'occurrence la Montérégie, les Laurentides et Lanaudière.

Le présent document trace donc brièvement les principaux défis à relever au plan du développement et de la formation de la main-d'œuvre pour faire justement de la RMR de Montréal un de ces joueurs majeurs. Dans un premier temps, nous présentons un portrait socio-démographique de la RMR de Montréal : territoire couvert, population, scolarité, famille, revenu moyen, immigration et navettage. Nous enchaînons ensuite avec un portrait du marché du travail : population active, assurance-emploi et assistance-emploi, structure professionnelle des emplois et secteurs d'activité économique. En troisième partie, nous positionnons le rôle que devrait jouer la Table métropolitaine en tant que partenaire majeur auprès du Conseil de développement économique de la Communauté métropolitaine de Montréal. En quatrième partie, la Table suggère différentes avenues de partenariat avec la CMM.

# 1. UN PORTRAIT SOCIO-DÉMOGRAPHIQUE DE LA RMR DE MONTRÉAL

## 1.1 Le territoire de la RMR de Montréal

La région métropolitaine de recensement de Montréal comptait 112 municipalités en 1996, réparties dans cinq régions administratives, à savoir Montréal, Laval, Lanaudière, Laurentides et Montérégie. Les réorganisations municipales, ayant culminé avec les fusions des 29 municipalités sises sur l'île de Montréal en une seule municipalité, de même que la fusion de huit municipalités sur le territoire montérégien en une seule municipalité (soit Longueuil) en date du 1<sup>er</sup> janvier 2002, ont eu pour effet de réduire le nombre de joueurs au niveau de la RMR de Montréal.

Ce territoire que couvre la Table métropolitaine de Montréal est similaire, à peu d'exceptions près, à celui de la Communauté métropolitaine de Montréal. En effet, le découpage des deux entités se ressemblent passablement : au nord, il y a amputation de six municipalités, soit Gore, Saint-Colomban Saint-Jérôme<sup>1</sup>, Lavaltrie, Saint-Antoine-de-Lavaltrie et Saint-Placide tandis qu'au sud, il y a ajout de quatre municipalités, en l'occurrence Verchères, Calixa-Lavallée, Contrecoeur et Saint-Jean-Baptiste. Les bassins de population restent sensiblement les mêmes, avec à peine 67 891 personnes de moins pour l'ensemble du territoire compris dans la Communauté métropolitaine de Montréal.

Dans l'ensemble du Québec, en 2001, la RMR de Montréal regroupe 47,3 % de la population québécoise, une hausse de plus d'un demi point par rapport à 1996 (46,6 %). En termes de répartition régionale, la population habitant l'île de Montréal compte en 2001 pour approximativement 52,9 % (53,4 % en 1996) de la population de la région métropolitaine, comparativement à 10 % (9,9 %) pour celle de Laval, à 8,6 % (8,2 %) pour celle demeurant dans la portion RMR de la région des Laurentides, à 6,7 % (idem à 1996) pour celle de la portion RMR de la région de Lanaudière et à 21,7 % (21,9 %) pour celle résidant dans la portion RMR de la Montérégie. Notons que la part de l'île de Montréal a diminué d'un demi point entre 1996 et 2001 (environ 2 % entre les recensements de 1991 et 1996), tandis que la population des parties nord et sud augmentait dans la même proportion, soit un demi point.

---

<sup>1</sup> Saint-Jérôme inclut, depuis la fusion, les municipalités de Bellefeuille, Lafontaine et Saint-Antoine.

## 1.2 La population

Les données du recensement de 2001 indiquent aussi que la RMR de Montréal se compose d'environ 3,4 millions d'habitants, 100 000 personnes de plus qu'en 1996, ce qui représente une hausse de 3 % par rapport au dernier recensement. De toutes les RMR du Québec, c'est celle de Hull (4,2 %) suivie de Montréal (3 %) où l'on observe les plus fortes croissances de la population entre les deux recensements. Elles sont suivies de près par Sherbrooke (2,8 %) et devancent davantage Québec (1,6 %). Trois-Rivières (- 1,7 %) et Chicoutimi-Jonquière (-3,4 %) ont toutefois vu leur population diminuer. En guise de comparaison, les régions métropolitaines de Toronto et de Vancouver ont connu respectivement une croissance de leur population de 9,8 % et de 8,5 % au cours de la même période.

Au nord de l'île de Montréal, la croissance de la population (5,5 %) est plus élevée qu'au Sud (Montérégie : 2,4 %). Dans la couronne nord, les Laurentides (8,7 %) augmentent le plus rapidement suivies de Lanaudière (4,2 %) et de Laval (3,8 %). L'île de Montréal obtient la croissance la plus faible (2,1 %) de tout le territoire de la RMR, mais celle-ci est quand même plus élevée que celle observée dans l'ensemble du Québec (1,4 %) ou dans les régions qui ne font pas partie de la RMR de Montréal (0 %).

Par ailleurs, si on se fie aux plus récentes perspectives démographiques de l'Institut de la statistique du Québec, les cinq régions administratives chevauchant la RMR de Montréal devraient voir leur population augmenter d'ici 2016 à un rythme supérieur, soit entre 6,1 % et 18,9 %, à celui prévu à l'échelle de la province, soit 5,2 %.

En ce qui concerne la population de 15 ans et plus, même si elle a crû sensiblement au même rythme que celui de la province au cours de la dernière décennie, et qui dépassait en 2001 les 2,8 millions, il ressort néanmoins que la RMR de Montréal a évolué à ce chapitre à une cadence nettement inférieure à ses consœurs de Toronto et de Vancouver entre 1994 et 2001, soit 4 % contre respectivement 16,3 % et 18,6 %.

Ajoutons de plus qu'aucune région du Québec n'échappe au vieillissement de la population. L'âge moyen de la population de la RMR de Montréal se situait à 36,9 ans en 1996,

comparativement à 36,2 ans en 1991 et 35,5 ans en 1986. À l'échelle provinciale, l'âge moyen se situait également à 36,9 ans en 1996, par rapport à 35,9 ans en 1991 et 34,5 ans en 1986<sup>2</sup>.

Les régions en périphérie se caractérisent toutefois par une population légèrement plus jeune que celle de l'île de Montréal. En fait, pendant que l'âge moyen de la population de l'île de Montréal se maintenait en 1996 à 38,8 ans, l'âge moyen de la population habitant à Laval se situait à 36,7 ans, celle de la région de Lanaudière, autour de 35 ans (elle serait encore plus jeune si nous ne prenions que les MRC appartenant à la RMR, soit autour de 32,5 ans), celle des Laurentides, à près de 35,4 ans et celle de la Montérégie, autour de 35,8 ans.

### **1.3 La scolarité**

Les données portant sur la scolarité indiquent un relèvement généralisé de celle-ci entre 1991 et 1996. La part relative de la population adulte ayant moins de neuf années de scolarité a diminué, passant de 17,8 % à 16,1 %, alors que la population ayant un niveau de scolarité universitaire a gagné du terrain, passant de 13,1 % à 15,4 %.

La population de la RMR de Montréal est relativement plus scolarisée que la moyenne du Québec. En fait, la proportion de la population de 15 ans et plus ayant moins de neuf années de scolarité est inférieure dans la RMR de plus de deux points de pourcentage à celle du Québec (16,1 % contre 18,1 %), tandis que celle ayant terminé des études universitaires (baccalauréat et autres diplômes supérieurs) est supérieure d'environ trois points de pourcentage (15,4 % contre 12,2 %).

Cette forte proportion de personnes hautement scolarisées constitue certes un atout pour la RMR. Cette situation n'est sûrement pas étrangère à la présence de plusieurs universités, centres de recherche et sièges sociaux dans la région. Malgré cela, nous observons un nombre élevé de personnes, soit près de 850 000 de 15 ans et plus (environ le tiers des personnes de 15 ans et plus), qui n'avaient pas obtenu de diplôme d'études secondaires en 1996. Bien qu'il faille relativiser la problématique liée au nombre de personnes ayant un faible niveau de scolarité étant donné qu'une proportion importante de ce groupe est assez âgée, il ressort encore aujourd'hui, selon les données du ministère de l'Éducation (MEQ), qu'environ 19 % des élèves ne poursuivent

---

2. Institut de la statistique du Québec, *Les régions métropolitaines de recensement – Âge, sexe, état matrimonial et familles, Recensement de la population 1996-1991-1986*, Collections les régions, Québec, 1999, p.46-47.

pas leurs études jusqu'à l'obtention du diplôme d'études secondaires. Ce phénomène est troublant, car un nombre important de ces personnes rejoignent bon an mal an le lot des chômeurs de longue durée.

Notons que le phénomène du décrochage scolaire est davantage perceptible chez les garçons que chez les filles. En fait, la probabilité d'obtenir un diplôme de niveau secondaire est plus forte chez les femmes que les hommes. La différence entre les deux sexes se situait à plus de 14 points d'écart en 1998-1999, soit 91 % contre 77 %. Or, de manière à diminuer le taux de décrochage scolaire, on note que la première orientation retenue par le ministère de l'Éducation, dans son Plan stratégique 2000-2003, est justement celle de l'accroissement de la réussite scolaire des élèves et de la persévérance jusqu'à l'obtention du diplôme.

#### **1.4 Les familles monoparentales**

Parmi les autres éléments à retenir, soulignons entre autres la forte présence de familles monoparentales en 1996 sur le territoire de la RMR de Montréal. À ce chapitre, la région métropolitaine en comptait plus de 155 000, soit près d'une famille sur six y habitant. Bref, plus de la moitié des familles monoparentales au Québec s'y retrouvent. Ce phénomène ne serait guère troublant si ce n'était pas que les familles monoparentales comptent pour environ 20 % des prestataires d'assistance sociale. Cela nous renvoie donc à des dimensions de conciliation travail-famille, de soutien au revenu de travail, etc.

#### **1.5 Le revenu moyen des ménages**

Le revenu moyen des ménages était d'environ 44 600 \$ dans la région métropolitaine de Montréal, alors qu'il se situait autour de 42 200 \$ pour l'ensemble du Québec<sup>3</sup>. Cette différence s'explique certes par la forte proportion de résidents de la région associés aux professions libérales et aux professions de gestion et par le niveau de scolarité plus élevé des résidents de la RMR de Montréal.

Des disparités régionales et territoriales de revenus existent entre les cinq régions administratives et au sein de celles-ci, ce qui se traduit par des écarts importants dans les indices

---

3. Statistique Canada, *Recensement 1996 – Profil des communautés canadiennes*.

de défavorisation<sup>4</sup>. Les taux de chômage, d'activité et d'emploi, tels que présentés par la suite (section 2.1), tout comme les taux d'assistance-emploi, illustrent ces disparités régionales.

## **1.6 Les personnes immigrantes et les minorités visibles**

La RMR de Montréal est caractérisée par une présence importante de personnes immigrantes. Le recensement de 1996 indiquait que 17 % de la population de la RMR (soit environ 586 500 personnes) est née hors du Canada. En fait, 88,3 % des personnes immigrantes du Québec résident au sein de la RMR. Par rapport au recensement de 1991, on dénombrait en 1996 près de 65 000 personnes immigrantes de plus, soit une augmentation de 12,4 %. Même si la population immigrante est fortement concentrée sur l'île de Montréal avec 78,9 % de l'ensemble des personnes immigrantes habitant la RMR de Montréal, les régions de la Montérégie et de Laval en accueillent 10,5 % et 8,2 % sur leur territoire respectif.

La forte présence de cette population nécessite une importante infrastructure d'accueil et, en plus, les données du recensement de 1996 révèlent que la situation économique des personnes immigrantes au Québec est plus défavorable que celle des personnes nées au Canada : en effet, les personnes immigrantes ont un taux d'activité inférieur (57,3 % contre 63,3 %) et un taux de chômage largement supérieur à celui des personnes nées au Canada, soit 17,9 % contre 11,2 %. Une part importante des personnes nées hors Canada se retrouve aussi dépendante de l'aide sociale, c'est-à-dire l'assistance-emploi.

Avec un taux de chômage de 20 %, la situation des membres des minorités visibles indépendamment de leur lieu de naissance, est encore plus difficile. Les jeunes des minorités visibles âgés entre 15 et 24 ans ont un taux de chômage d'environ 29 %, comparativement à 18,4 % chez les autres jeunes du même âge au Québec. Et que dire du taux de chômage de 12 % chez les personnes diplômées universitaires des minorités visibles, alors qu'il est de 4 % pour l'ensemble des personnes diplômées universitaires.

Ainsi, malgré l'apport sur le plan démographique, culturel et économique de la population immigrante, il faut reconnaître certaines difficultés qui lui sont propres : la non-reconnaissance des études complétées et des diplômes acquis hors du Canada, la non-reconnaissance des

---

<sup>4</sup> Voir à ce sujet : ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale, *Indicateurs relatifs à la pauvreté et à la clientèle*

compétences professionnelles, la recherche d'une première expérience de travail au Québec, le manque d'information sur le marché du travail, la maîtrise insuffisante du français et la discrimination systémique. Il est particulièrement désolant de constater qu'une partie de la main-d'œuvre immigrée n'est pas encore pleinement mise à contribution, malgré qu'elle soit souvent hautement scolarisée et qualifiée. Une partie importante de la main-d'œuvre immigrée possède aussi une faible scolarité et manque de compétences spécifiques, ce qui se traduit souvent par un chômage et une dépendance à l'assistance-emploi élevés. La décision du gouvernement du Québec d'accroître le nombre d'immigrants reçus de 33 000 en 2000 à 45 000 en 2003 ne peut qu'accentuer les difficultés liées à ces diverses problématiques si des efforts supplémentaires ne sont pas entrepris pour les résorber.

Le défi de l'intégration des membres des communautés culturelles et des minorités visibles au marché du travail passe donc par la recherche de solutions aux éléments de problématique que nous venons de citer. La Commission des partenaires du marché du travail, mise sur pied par Emploi-Québec, est particulièrement sensible à l'intégration réussie des personnes immigrantes. Dans son Mémoire du 27 novembre 2001, elle réitère le rôle qu'a à jouer Emploi-Québec, de même que le ministère des Relations avec les citoyens et de l'Immigration, pour réussir cette intégration, c'est-à-dire en contribuant à bien définir les besoins de main-d'œuvre afin de sélectionner les candidats les plus susceptibles de contribuer au développement économique du Québec et en collaborant à l'élimination des obstacles à l'utilisation maximale du potentiel des nouveaux arrivants. Ces défis ne peuvent toutefois être relevés pleinement sans la collaboration active de tous les acteurs de la société. À titre d'exemple, la levée d'obstacles et les besoins élevés en main-d'œuvre ont sûrement contribué au fait que 17 % des nouveaux informaticiens sur le marché du travail au cours de la dernière décennie sont justement issus de l'immigration.

### **1.7 Le portrait du navettage sur le territoire de la RMR de Montréal**

L'étalement urbain de la région métropolitaine de Montréal est une réalité qui continue de se manifester, comme on l'a constaté, et à laquelle nous devons faire face présentement. Cet étalement urbain a provoqué une forte séparation entre les lieux de résidence et les lieux de travail. À cet effet, une analyse des déplacements de la population active occupée selon le lieu de résidence et le lieu de travail en 1996 indiquait que plus de 410 000 personnes sur les 1,4 million

de personnes qui travaillent dans la RMR, soit près de trois travailleurs sur dix, se déplacent quotidiennement pour aller travailler dans une autre partie de la RMR<sup>5</sup>. Si cela engendre inévitablement beaucoup de circulation automobile – matin et soir – sur nos voies routières, cela crée aussi un déséquilibre important dans la localisation de l’offre et la demande au niveau du marché du travail. Par exemple, le centre-ville de Montréal offre dix fois plus d’emplois qu’il y a de travailleurs qui résident sur son territoire.

En fait, 92 % des résidents de Montréal travaillent sur l’île. Du côté de Laval, seulement 37,6 % des résidents y habitent et y travaillent, comparativement à 33,4 % des résidents habitant la portion RMR de la région de Lanaudière, à 50,7 % des résidents habitant la portion RMR de la région des Laurentides et à 48,6 % des résidents habitant la portion RMR de la Montérégie<sup>6</sup>. Concrètement, cela signifie que près de 300 000 personnes dans les parties nord et sud de la RMR doivent se déplacer pour occuper un emploi dans une autre partie du territoire et ce, principalement sur l’île de Montréal où se retrouvent près d’un million d’emplois alors qu’on y compte seulement 717 000 résidents en emploi.

La mobilité interrégionale à des fins de travail est donc indéniable et demeure une réalité qui s’impose à toute politique s’appliquant à la région métropolitaine. Elle affecte autant la planification du transport et les politiques relatives au marché du travail de chacune des régions et de l’ensemble de la RMR que les décisions portant sur les lieux de formation ou l’établissement des industries.

---

5. Statistique Canada, *Lieu de résidence et lieu de travail de la population active occupée des 47 CLES chevauchant la RMR de Montréal*, Recensement de 1996, compilation spéciale effectuée pour Emploi-Québec.

<sup>6</sup> Le tableau 7 (page 23) du document de la Table métropolitaine de Montréal, *Regard sur le marché du travail de la RMR de Montréal*, fournit les statistiques de base sur le sujet. Une partie des résidents de la Montérégie, Lanaudière et Laurentides travaillent dans le territoire hors RMR de leur région.

## 2. UN PORTRAIT DU MARCHÉ DU TRAVAIL DE LA RMR DE MONTRÉAL

### 2.1 Le marché du travail

Selon les données de l'Enquête sur la population active de Statistique Canada pour l'année 2001, la RMR de Montréal compte une population active estimée à 1 857 700 personnes. Parmi celles-ci, on dénombre 1,7 million de personnes exerçant un emploi et 152 000 autres en chômage. Le taux de chômage y est en hausse par rapport à l'année précédente et se fixe à 8,2 %. Globalement, le taux de chômage est inférieur dans la RMR de Montréal à celui de l'ensemble du Québec et les taux d'activité et d'emploi y sont supérieurs (tableau 1). La RMR de Montréal concentre sur son territoire 48,8 % de la population active québécoise, 49,1 % de l'emploi et 45,7 % des chômeurs.

Des écarts importants sont aussi observables à l'intérieur du territoire de la RMR de Montréal. Les taux d'activité et les taux d'emploi sont supérieurs à l'extérieur de l'île comparativement à ceux observés dans l'île. De même, les taux de chômage sont inférieurs à l'extérieur de l'île à ceux observés sur l'île.

Tableau 1

Taux d'emploi, taux d'activité et taux de chômage, régions administratives et RMR de Montréal, 2001

Région	Taux d'emploi %	Taux d'activité %	Taux de chômage %
Île de Montréal	56,6	62,9	10,0
Laval	60,6	65,2	7,2
Laurentides <sup>(1)</sup>	62,4	67,5	7,6
Montérégie <sup>(1)</sup>	62,8	67,3	6,7
Lanaudière <sup>(1)</sup>	58,5	63,1	7,2
<b>RMR de Montréal</b>	<b>60,4</b>	<b>65,7</b>	<b>8,2</b>
<b>Ensemble du Québec</b>	<b>58,1</b>	<b>63,6</b>	<b>8,7</b>

Source : Statistique Canada, *Enquête sur la population active*, données annuelles 2001, et Emploi-Québec.

Note 1 : Ces données s'appliquent à l'ensemble de la région administrative et non pas à la portion RMR de celle-ci.

Du côté des cinq régions administratives, la Montérégie est celle qui affiche en 2001 le taux de chômage le plus faible, soit 6,7 % (6,6 % en 2000), suivies ex æquo à 7,2% de la région de Laval (6,4 % en 2000) et de la région Lanaudière (7,2 % en 2000). La région des Laurentides inscrit pour sa part un taux de 7,6 % (7,3 % en 2000). Enfin, la région de Montréal ferme la marche avec un taux de chômage de 10 % (9,5 % en 2000). Pour le taux d'emploi, la Montérégie arrive en tête, alors que pour le taux d'activité, ce sont les Laurentides.

Même si la situation s'est grandement améliorée au cours des dernières années, exception faite de la dernière année, il n'en demeure pas moins que la RMR de Montréal continue d'afficher le taux de chômage le plus élevé des principales métropoles nord-américaines. En effet, pendant que la métropole montréalaise affiche un taux de chômage autour de 8,2 %, les RMR de Toronto et de Vancouver ont un taux oscillant entre 6,3 % et à 6,6 %, tandis que les régions métropolitaines américaines telles que celles de Boston, Chicago et Atlanta enregistrent des taux de chômage inférieurs à 4,2 %.

## **2.2 Les prestataires de l'assurance-emploi et de l'assistance-emploi**

Au cours de l'année 2001, dans la RMR de Montréal, où résident 48,8 % de la population active et 45,7 % des chômeurs de l'ensemble du Québec, on dénombre 106 100 prestataires de l'assurance-emploi, soit un peu plus du tiers des prestataires au Québec. Les prestataires de la RMR de Montréal se répartissent ainsi : île de Montréal (52,9 %), la portion RMR de la Montérégie (20,2 %), la portion RMR des Laurentides (11 %), Laval (9,1 %) et la portion RMR de la Lanaudière (6,8 %).

En moyenne en 2001, la RMR de Montréal compte approximativement 183 900 adultes prestataires de l'assistance-emploi, soit à peu près 45 % des adultes prestataires au Québec. Ces prestataires sont répartis sur le territoire de la RMR de la manière suivante : île de Montréal (70,7 %), la portion RMR de la Montérégie (13,6 %), la portion RMR des Laurentides (6,7 %), Laval (6 %) et la portion RMR de la Lanaudière (3,1 %).

Parmi les prestataires adultes de l'assistance-emploi de la RMR, on en retrouve une part importante, environ 3 sur 5, qui est demeurée plus de trois ans dépendante de l'aide. Parmi ces dernières, une majorité est considérée comme apte, c'est-à-dire qu'elles n'ont pas de contraintes pour occuper un emploi. Elles constituent plus du tiers des adultes à l'assistance-emploi et

présentent des difficultés importantes d'intégration ; leur éloignement par rapport au marché du travail exige des efforts soutenus pour les aider dans leurs démarches d'accès à la formation et à l'emploi.

Avec les nombreux prestataires de l'assurance-emploi et de l'assistance-emploi, dont une bonne partie se retrouve à la recherche d'emploi, on comprend l'ampleur des défis et des enjeux pour intégrer ces personnes au marché du travail métropolitain, ce qui permettrait de diminuer les coûts sociaux, financiers et économiques de cette sous-utilisation du potentiel humain.

### **2.3 La structure professionnelle des emplois de la RMR de Montréal**

Tous les groupes professionnels sont présents dans les cinq régions de la RMR de Montréal. Parmi ceux-ci, il y en a qui occupent une part marginale, pour ne pas dire à peu près inexistante dans certaines régions. C'est notamment le cas des groupes professionnels liés au secteur primaire où moins de 1 % des personnes en emploi de l'île de Montréal et de Laval en fait partie en 2001, alors que dans les autres régions cela varie entre 1,5 % en 2,5 %. Par contre, les professions liées à l'univers de la vente et des services et au monde du travail de bureau sont omniprésentes dans la réalité des cinq régions administratives, et occupent plus de 40 % des personnes en emploi.

Pour ce qui est du personnel des métiers, transports et machinerie, on parle ici d'une part variant, selon les régions, entre 7,6 % (Montréal) et 15 % (Lanaudière). Le personnel de la fabrication, de la transformation et des services d'utilité publique récolte, selon les régions, une part oscillant entre 6,4 % (Laval) et 9,2 % (Lanaudière). Le personnel des sciences sociales, de l'enseignement, de l'administration publique et de la religion est également assez bien représentée dans les cinq régions, occupant entre 5,8 % (Lanaudière) et 8,4 % (Montréal) des personnes en emploi. Le personnel de la santé se situe dans les mêmes ordres de grandeur, en occupant autour de 5,5 % des personnes en emploi de chacune des régions. Enfin, le personnel des sciences naturelles et appliquées recueille entre 4,5 % (Lanaudière) et 6,9 % (Montérégie).

En analysant l'évolution de la structure professionnelle des emplois entre 1996 et 2001<sup>7</sup>, nous constatons entre autres que le personnel professionnel des sciences naturelles et appliquées, c'est-à-dire ingénieurs, analystes et programmeurs en informatique, est celui qui a connu la plus forte

---

7. Statistique Canada, *Enquête sur la population active*, données chronologiques 1987-2001.

croissance en termes de pourcentage de son volume d'emploi, soit une augmentation de 47,7 %. Suivent dans l'ordre le personnel du droit, des sciences sociales et de l'enseignement (39,6 %), le personnel des arts et de la culture (35,9 %) et le personnel technique des sciences naturelles et appliquées (30,8 %). De retrouver la catégorie des sciences naturelles et appliquées en tête de liste des catégories ayant enregistré la plus forte croissance explique d'ailleurs pourquoi la RMR de Montréal se classe parmi les cinq premières métropoles nord-américaines pour le nombre d'emplois en haute technologie par rapport à la population. La RMR est deuxième pour la densité de l'emploi en aérospatiale, derrière Seattle, troisième en biopharmaceutique, étant devancée par Philadelphie et New York, et quatrième en technologies de l'information, derrière San Francisco, Boston et Dallas<sup>8</sup>.

Ces secteurs offrent des occasions de collaboration interrégionale, puisqu'ils sont presque tous représentés dans chacune des régions administratives chevauchant la RMR. Mais, pour que la RMR de Montréal continue de rester dans le peloton de tête dans ces secteurs de haute technologie, elle doit renforcer sa base de recherche universitaire, notamment en technologies de l'information et en aérospatiale<sup>9</sup>. En ce sens, elle ne doit pas seulement miser sur l'attraction de spécialistes en provenance de l'étranger, elle doit également favoriser et accentuer la formation locale d'étudiants et d'étudiantes au niveau universitaire<sup>10</sup>.

Selon les niveaux de compétences, le personnel professionnel est celui dont le niveau d'emploi a augmenté le plus rapidement depuis 1987 dans la RMR. Cette hausse rapide s'est reflétée dans la part d'emploi de ce groupe, celle-ci s'étant accrue de près de 4 points de pourcentage. Le personnel élémentaire, dont le niveau d'emploi progresse au même rythme que celui dans l'ensemble de la RMR, maintient sa part dans l'économie de la région. Les parts de l'emploi pour le personnel ayant des compétences de niveau intermédiaire ou technique sont en diminution au cours de cette période. Pour le premier, la part de l'emploi diminue de près d'un point de pourcentage alors que pour le second, cette diminution atteint près de 4 points de pourcentage. Ces tendances historiques se poursuivront au cours des prochaines années.

---

8. Price Waterhouse Coopers, *Comparison of High-Tech Industries in Major North American Metropolitan Areas*, 17 octobre 2000.

9. Montréal TechnoVision, *Indicateurs de performance 2000 – Montréal et sa région*, 2000, p.4.

10. *Ibid.*, p.16.

## **2.4 Les perspectives professionnelles de main-d'œuvre 2001-2005**

Emploi-Québec développe pour l'analyse prévisionnelle du marché du travail, et ce depuis plusieurs années, une expertise de pointe et originale, qui n'a pas d'équivalent ailleurs au Canada. Appuyé par un modèle de prévisions nationales et régionales pour l'ensemble des secteurs d'activité économique, le modèle de prévisions professionnelles qui lui est rattaché cherche à mesurer l'impact de ces prévisions globales sur les besoins en main-d'œuvre par groupe professionnel et par région. De plus, le modèle prend en compte les besoins liés au remplacement de la main-d'œuvre en emploi et est ajusté à l'aide d'informations qualitatives que détiennent l'ensemble des économistes régionaux. Pour la RMR de Montréal, les économistes des cinq régions administratives se concertent et ajustent les résultats du modèle pour en arriver à une prévision qui fait consensus.

Selon le scénario prévisionnel d'Emploi-Québec, la création de nouveaux emplois devrait se situer autour de 149 900 postes entre 2000 et 2005, soit près de 59 % des emplois qui devraient être créés au cours de cette période à l'échelle du Québec. Il y aura toutefois encore davantage d'emplois qui devront être comblés pour répondre aux besoins en main-d'œuvre des entreprises pour assurer le remplacement de la main-d'œuvre qui quittera les rangs de la population active (soit plus de 169 000 personnes).

Parmi les 514 professions, une centaine, principalement de niveau de compétences professionnel, devraient offrir des perspectives d'emploi très favorables ou favorables d'ici 2005, c'est-à-dire que leur potentiel d'intégration au marché du travail sera nettement meilleur ou meilleur que celui qui est prévu pour l'ensemble des professions au Québec.

Les professions apparentées aux sciences naturelles et appliquées devraient être celles, règle générale, qui offriront les perspectives d'emploi les plus favorables. Quelques professions appartenant à la catégorie affaires, finance et administration, de même que certaines professions du secteur de la santé devraient aussi offrir des perspectives d'emploi favorables. Elles devraient être aussi favorables pour quelques professions reliées de près aux industries du multimédia (techniciens en graphisme et concepteurs graphistes et artistes illustrateurs) et du cinéma (cadreurs de films et vidéo et techniciens en enregistrement audio et vidéo).

Par ailleurs, même si plusieurs professions offrent des perspectives d'emploi acceptables ou restreintes d'ici 2005, cela ne signifie pas nécessairement qu'il n'y aura pas d'embauche dans celles-ci. En fait, **il y a une corrélation très étroite à établir entre une demande de main-d'œuvre en progression (ou encore en vertu du roulement de main-d'œuvre ou de la demande liée au remplacement) et une offre de main-d'œuvre également abondante ; ce qui est le cas de plusieurs professions du secteur de la vente et des services.** Les faibles exigences de qualifications de cette catégorie professionnelle permettent à de nombreuses personnes possédant peu de qualifications d'intégrer ou de réintégrer le marché du travail.

## **2.5 Les entreprises au sein de la RMR de Montréal**

La RMR de Montréal regroupe une grande diversité d'entreprises sur son territoire. On estime le nombre d'établissements à plus de 110 000<sup>11</sup>. Le secteur tertiaire y occupe une importance majeure, et compte en 2001 pour de 81 % de tous les établissements. C'est aussi près de la moitié des établissements du secteur tertiaire du Québec. Le secteur manufacturier regroupe quant à lui 8,4 % de tous les établissements de la RMR, devancé par l'industrie de la construction, avec 9,7 %. Ces deux secteurs regroupent respectivement 50,5 % et 44 % de l'ensemble des établissements de leur secteur au Québec. Le secteur primaire ne regroupe que 1 % de tous les établissements du territoire.

La RMR détient une moins grande part (86,6 %) d'établissements de plus petite taille, soit ceux de moins de 20 employés, que le reste du Québec (90,9 %) et, en corollaire, regroupe davantage d'établissements de plus grande taille.

La RMR se caractérise aussi par ses activités à rayonnement international. On y dénombre des organisations gouvernementales internationales (10), des organisations non gouvernementales internationales (60), des délégations étrangères (60), des sièges sociaux (32), des centres financiers internationaux (80) et des sièges sociaux de banques étrangères (6).

---

<sup>11</sup> Statistique Canada, *Registre des entreprises*, décembre 2001.

## **2.6 L'emploi selon les secteurs d'activité économique**

Si précédemment nous avons énuméré les catégories professionnelles ayant le plus fort volume d'emplois dans la RMR de Montréal, il nous apparaît opportun d'indiquer ici quels sont les principaux secteurs d'activité économique en termes de volumes d'emploi.

En 2001, le secteur du commerce accaparait environ 16,7 % (284 900 sur 1 705 700) de l'emploi de la RMR de Montréal, suivi des services de santé (10,6 %), des services professionnels, scientifiques et techniques (7,8 %), des services d'enseignement (6,1 %), de la finance, des assurances et de l'immobilier (6 %), de l'information, de la culture et des loisirs (5,8 %), de l'hébergement et restauration (5,6 %), du transport et de l'entreposage (5,5 %) et des administrations publiques (4,9 %).

L'ensemble du secteur manufacturier accapare 18,6 % des emplois de la RMR de Montréal. Parmi les plus importantes industries en termes de volume d'emplois, mentionnons que l'industrie de l'habillement et du cuir recueille en 2001 15,1 % de l'ensemble des emplois du secteur manufacturier, suivie de l'industrie des aliments, boissons et tabac (10,7 %), de l'industrie du matériel de transport (9,7 %), de l'industrie des produits chimiques (8,5 %), de l'industrie des produits métalliques (7,4 %), de l'Industrie des produits informatiques et électroniques (7,1 %), de l'industrie de l'impression et activités connexes (6,5 %), de l'industrie du meuble et produits connexes (5,5 %) et de l'industrie de la fabrication de machines (5,2 %).

Un point commun relie une dizaine de ces secteurs d'activité économique, soit leur présence dans les cinq régions administratives de la RMR de Montréal. Ceci n'est pas sans nous interpeller sur la nécessité d'harmoniser les actions communes des cinq régions en matière de développement de l'emploi et de la formation de la main-d'œuvre. C'est d'ailleurs pour ce principal motif, outre leur importance au plan économique, que les partenaires de la Table métropolitaine ont décidé, dans leurs plans d'action 2001-2002 et 2002-2003, de cibler une dizaine de secteurs d'activité économique devant faire l'objet d'une attention particulière et d'une réelle concertation avec les partenaires régionaux.

## **2.7 Les actions récentes de la Table métropolitaine**

Cette priorisation des secteurs d'activité s'est concrétisée entre autres par la production de fiches synthèse portant sur ces secteurs ciblés. Ces travaux d'analyse sont conduits sous l'égide du Comité métropolitain de l'offre de formation (COF), mis sur pied par les membres de la Table métropolitaine. Ces fiches, que vous retrouverez en annexe, ont pour objectifs: 1) de tracer un portrait de la situation économique du secteur d'activité économique, 2) d'énumérer les principaux éléments de problématique et changements organisationnels en cours et à venir, 3) de dégager les prévisions de croissance de l'emploi pour l'ensemble du secteur, de même que pour les professions les plus importantes, 4) de détailler l'offre de formation dans la RMR et ailleurs au Québec, 5) de présenter les données sur l'enquête de relance effectuée par le ministère de l'Éducation, 6) décrire les principales compétences recherchées par les entreprises et 7) de dégager des pistes d'action susceptibles de résoudre les éléments de problématique soulevés.

La production des fiches s'effectue, en collaboration avec les directions régionales d'Emploi-Québec, les comités sectoriels de main-d'œuvre, les autres directions d'Emploi-Québec, dont la direction de la planification et de l'information sur le marché du travail, et des représentants régionaux du ministère de l'Éducation. Ces partenaires les commentent, en valident le contenu et suggèrent des pistes d'action possibles. Une fois déposées et validées, les fiches sont acheminées, au Comité national de la formation professionnelle et technique du ministère de l'Éducation et aux divers intervenants de la RMR de Montréal susceptibles d'agir sur le développement de l'emploi et la formation de la main-d'œuvre.

La Table métropolitaine a produit jusqu'à maintenant six fiches qui portent sur les secteurs d'activité suivants : industrie des produits métalliques, industrie du matériel de transport, industrie du transport et de l'entreposage, industrie des produits électriques et électroniques, industries liées aux services des technologies de l'information et des communications et l'industrie de l'hébergement et de la restauration. Deux autres fiches, l'une sur l'industrie du meuble et des articles d'ameublement et une autre sur les services aux entreprises sont en cours d'élaboration.

Au cours de la période 2001-2002, les membres de la Table métropolitaine ont aussi financé la production d'études sur des secteurs d'activité jugés prioritaires, notamment une étude visant à

identifier l'impact du commerce électronique sur les processus d'affaires et la main-d'œuvre (maître d'œuvre PolyDEV), une portant sur l'identification des besoins de formation de l'industrie de la transformation des produits métalliques (maître d'œuvre Comité sectoriel de main-d'œuvre de la fabrication métallique industrielle), une portant sur l'identification des besoins de formation de l'industrie de la micro-électronique (maître d'œuvre DigiPlan TEC) et une sur l'avenir du développement des nanotechnologies au Québec et dans la RMR de Montréal (par le chercheur Clive Willis, sous l'égide de Montréal TechnoVision).

La Table métropolitaine, en collaboration avec les directions régionales d'Emploi-Québec de la RMR est en voie de définir une stratégie relative à la formation et au développement de la main-d'œuvre liée au commerce électronique. Elle a également développé une stratégie d'intervention en matière de nanotechnologie et elle a déposé un avis à la *Commission des partenaires du marché du travail* (CPMT) concernant l'intégration des nouveaux arrivants au marché du travail.

Au cours de l'automne 2002, nous terminerons, en collaboration avec les directions régionales d'Emploi-Québec, une analyse détaillée des problématiques d'emploi par clientèle et par secteur d'activité. Lorsque requis, et, après discussion avec les directions régionales, nous conviendrons des pistes d'actions visant une harmonisation des interventions. Un plan triennal pourrait possiblement en découler.

Finalement, en vue de raffiner l'évaluation des problématiques d'emploi dans la RMR, la Table métropolitaine a publié une étude sur le déplacement des travailleurs, un profil détaillé des emplois et un portrait socio-économique général de la RMR.

Tous ces travaux d'analyse s'inscrivent dans l'optique de mieux connaître le marché du travail de la RMR de Montréal et servent à cibler et à harmoniser les actions à entreprendre en matière de développement de l'emploi et de la formation de la main-d'œuvre.

### **3. LA VISION D'EMPLOI-QUÉBEC EN MATIÈRE DE DÉVELOPPEMENT DE L'EMPLOI EN LIEN AVEC LE CADRE D'AMÉNAGEMENT DE LA CMM**

Les actions récentes de la Table métropolitaine, qui ont été décrites précédemment, visent principalement à harmoniser les actions d'Emploi-Québec et de ses partenaires et à imprimer à celles-ci un effet de levier. C'est grâce à la collaboration des instances partenariales au niveau de la métropole et des régions de la RMR que cette harmonisation est réalisée.

Après que le Gouvernement du Québec eut rendu publiques en 2001 sa vision du cadre d'aménagement pour la CMM et les orientations gouvernementales qui y sont associées, il a recentré en 2002 le mandat de la Table métropolitaine de Montréal sur l'harmonisation des interventions en matière d'emploi au sein de la RMR. Plus spécifiquement, il lui a confié la responsabilité de «préserver et renforcer le rôle et la maîtrise d'œuvre d'Emploi-Québec en matière de développement de l'emploi et la main-d'œuvre dans la planification du développement économique de la CMM». Pour réaliser cette partie de son mandat, il s'avère nécessaire de dégager une compréhension commune des enjeux métropolitains liés au marché du travail. Dans le cadre d'aménagement, un certain nombre de ces enjeux y sont explicites et déjà la Table métropolitaine est à l'œuvre pour résoudre les problématiques qui y sont associées.

La nécessité d'harmoniser résulte principalement du phénomène de navettage dans la RMR. Une des conséquences du déplacement de la population vers les couronnes nord et sud de Montréal fut d'accentuer le navettage entre celles-ci et l'île de Montréal où se concentrent quatre des six pôles économiques majeurs de la RMR (voir à ce sujet la page 68 du cadre d'aménagement et l'orientation 6 du cadre d'aménagement, p.87). La Table métropolitaine a documenté de manière précise ce phénomène qui a un impact majeur sur les activités et les besoins de transport des personnes et, par ricochet, sur le transport des biens sur tout le territoire. Les personnes qui résident dans une partie du territoire doivent donc se déplacer pour se rendre travailler dans une autre partie du territoire; ce navettage accentue le besoin d'actions harmonisées sur le marché du travail. À ce sujet, la Table métropolitaine partage ce point de vue

et estime qu'il est nécessaire d'harmoniser à la fois les actions déployées pour assurer un développement économique équilibré de la RMR tel que souligné dans le cadre d'aménagement (page 47) et, a fortiori, celles relatives à la planification de l'emploi et de la formation qui le soutient. À ce sujet, plusieurs travaux ont déjà été réalisés en ce sens, comme il en a été fait mention précédemment, et il faut pousser encore plus loin les actions déjà entreprises.

La Table métropolitaine fait face aux mêmes défis qu'Emploi-Québec dans sa planification du marché du travail. Ceux-ci comprennent entre autres la nécessité d'assurer un meilleur arrimage, tant qualitatif que quantitatif entre l'offre et la demande de main-d'œuvre, de prévoir et anticiper les changements susceptibles d'avoir des effets majeurs sur le marché du travail, de contribuer à réduire le chômage, l'exclusion sociale et économique, d'entreprendre des interventions précoces auprès des personnes à risque, de stabiliser l'emploi et contribuer à l'atteinte du plein-emploi.

Par rapport à ces défis, certaines des problématiques présentes à l'intérieur des cinq régions du territoire pourraient exiger des efforts harmonisés. Celles-ci feront l'objet d'une réflexion à l'intérieur d'un comité de travail métropolitain où sont présentes les cinq directions régionales. Suite aux travaux de ce comité, des propositions relatives à des priorités et actions communes pourront être élaborées. Au stade actuel des travaux, leur identification n'est pas exhaustive et des travaux complémentaires seront nécessaires.

Le développement économique de la région métropolitaine constitue un des mandats de la CMM et les stratégies qui y seront définies auront des incidences marquantes sur le développement de l'emploi. Pour parvenir à s'entendre sur la planification du développement au sein de la région, il faudra accentuer les activités de partenariat. Celui-ci sera d'autant plus nécessaire, que la métropole s'inscrit à la fois dans un contexte international, où elle a à concurrencer d'autres grandes métropoles, et dans un contexte canadien et québécois, celle-ci faisant affaires avec d'autres régions en y achetant et y vendant des biens et services. De plus la métropole chevauche cinq régions administratives qui n'ont pas nécessairement des cibles communes et ne déploient pas les mêmes stratégies pour résoudre des problématiques qu'elles jugent prioritaires.

Les actions planifiées par chacune des directions régionales d'Emploi-Québec ont déjà été mises en évidence dans la synthèse récente des plans d'action régionaux produite par la Table métropolitaine. Ces interventions découlent de problématiques souvent communes à l'ensemble des cinq régions qui composent le territoire de la RMR.

Emploi-Québec propose un ensemble de services de base et de services spécialisés destinés à favoriser un meilleur arrimage entre l'offre et la demande de main-d'œuvre. Les interventions qui en découlent font partie intégrante de la mission d'Emploi-Québec tout comme la lutte à la pauvreté et à l'exclusion.

Ces interventions sont orientées vers les personnes qui sont menacées de perdre leur emploi ou vers celles qui présentent des difficultés d'intégration ou de réintégration au marché du travail, parce qu'elles connaissent des périodes plus ou moins prolongées de chômage ou qu'elles sont menacées d'exclusion sociale et économique. Parmi ces personnes se retrouvent celles qui ont une faible scolarité, une expérience de travail limitée ou des compétences de base déficientes. Du côté des employeurs, Emploi-Québec cherche à soutenir les entreprises dans leurs efforts d'adaptation aux différents changements ayant un impact sur leur main-d'œuvre et la gestion des ressources humaines en favorisant la formation et le développement des compétences de celle-ci et en les soutenant pour résoudre leurs difficultés de recrutement.

Le cadre d'aménagement, même s'il fait état dans la première partie du document de certains éléments de problématique liés au marché du travail, demeure silencieux à ce sujet dans les éléments de problématique générale et dans les orientations gouvernementales. Pour la Table métropolitaine, le développement économique s'appuie sur les forces et le potentiel des différents secteurs d'activité, telles leur main-d'œuvre hautement qualifiée, expérimentée et productive. De plus, ce développement ne peut se faire de manière harmonieuse et durable, si on ne tient pas compte des limites inhérentes aux mêmes secteurs : main-d'œuvre faiblement scolarisée, vieillissante ou peu diversifiée. Le défi du nouveau plan de développement économique de la CMM sera donc d'intégrer ces préoccupations à ses orientations.

D'abord, la catégorisation des différentes clientèles en fonction des problématiques qu'elles rencontrent amènent des actions ciblées destinées à résoudre ces problématiques. Ainsi, les

travailleurs de 45 ans ou plus, les jeunes de moins de 30 ans et plus spécifiquement les jeunes décrocheurs, les femmes, notamment celles cheffes de famille monoparentale, les personnes handicapées et les personnes immigrantes font l'objet de mesures spécifiques dans ces plans d'action puisque ces personnes rencontrent toutes des difficultés particulières d'intégration, de formation ou de maintien en emploi.

Les «baby-boomers» approchent à grands pas de la retraite et il est prévu, selon le dernier scénario prévisionnel d'Emploi-Québec, que les besoins de remplacement de ces derniers seront plus élevés d'ici 2005 que la demande additionnelle résultant de la croissance économique anticipée. À ce sujet, une réflexion métropolitaine pourrait s'avérer nécessaire si on veut assurer une relève adéquate, que ce soit par des mesures destinées à retarder le plus longtemps possible leur départ à la retraite, à favoriser une transmission de l'expertise entre la relève et les personnes expérimentées qui quitteront le marché du travail et par toute autre mesure susceptible d'en atténuer l'impact.

Les jeunes de moins de 30 ans rencontrent des difficultés particulières d'intégration au marché du travail, surtout lorsqu'ils ont quitté les études avant l'obtention d'un diplôme et d'une formation en demande sur le marché du travail. Compte tenu de l'aspect stratégique que représente cette future relève dans un contexte où la main-d'œuvre vieillit et des besoins prévisibles d'une main-d'œuvre de plus en plus qualifiée, des actions communes sur le territoire métropolitain pourraient être développées.

Le gouvernement du Québec s'est doté d'une stratégie à l'égard la main-d'œuvre féminine qui teinte l'action à l'égard des femmes dans chacune des régions administratives de la RMR. Celles-ci sont souvent cloisonnées dans des emplois atypiques et se concentrent encore dans un nombre limité de professions pour lesquelles elles forment la majorité des effectifs. Dans une perspective de développement économique de moyen terme, la prise en compte de cette réalité se révèle incontournable pour solutionner les difficultés qu'elles rencontrent et pour les soutenir dans leur accès à des professions mieux rémunérées et à des secteurs économiques moins traditionnels.

Les personnes handicapées, qui elles aussi rencontrent des difficultés majeures, notamment à cause de leur manque de qualifications et leur sous-scolarisation, pourraient être davantage mises

à contribution pour soutenir les efforts de développement économique. Cette sous-utilisation du capital humain deviendra de plus en plus coûteuse pour l'ensemble de la société, et plus spécifiquement pour la métropole, si aucun effort concerté n'est déployé pour assurer leur pleine participation au futur plan de développement métropolitain.

Les niveaux d'immigration, qui ont été haussés dans le dernier plan triennal d'immigration, permettront de faire entrer sur le territoire québécois plus de 45 000 nouveaux immigrants, dont la plus grande partie s'installe encore sur le territoire métropolitain. Ces personnes, qui font l'objet d'une intervention harmonisée au sein de la RMR, constituent la première clientèle pour laquelle la Table métropolitaine a décidé d'intervenir. Cette intervention vise à solutionner une problématique d'insertion et d'intégration au marché du travail et éventuellement elle facilitera l'atteinte des objectifs de développement économique pour le territoire métropolitain.

Cette approche, visant à améliorer l'arrimage entre l'offre et la demande de main-d'oeuvre, n'a pas été explicitée dans le cadre d'aménagement pour la CMM et la Table métropolitaine propose qu'elle soit retenue si on souhaite harmoniser les plans de développement économique sur le territoire de la RMR.

L'autre façon d'améliorer cet arrimage, c'est par le biais de l'approche sectorielle. Celle-ci a été, depuis le début de la création de la Table métropolitaine, le canal privilégié par lequel des actions d'envergure métropolitaine ont été mises en place. **Les actions et les avis émis par la Table métropolitaine rejoignent plusieurs aspects du cadre d'aménagement et des orientations gouvernementales qui y sont énoncées**. Ainsi, celui portant sur :

- le commerce électronique aura éventuellement des impacts sur les façons de faire du commerce et sur le transport des marchandises à l'intérieur et à l'extérieur du territoire métropolitain (orientation 5, p. 91 à 95);
- la formation des techniciens de l'industrie des services automobiles pourra contribuer à diminuer les effets de serre, puisque cette formation vise à soutenir l'implantation du programme québécois d'inspection et d'entretien des véhicules automobiles (cadre d'aménagement p. 56) ;
- les nanotechnologies permettront de préparer une main-d'œuvre qualifiée dans un créneau de développement en émergence et les effets de ces nouvelles technologies auront des répercussions majeures pour plusieurs industries sur lesquelles s'appuiera le développement économique de la métropole (orientation 5 p. 87);

- la transformation et la distribution alimentaires permettront de résoudre des difficultés identifiées par les partenaires de ces industries; les interventions proposées visent à améliorer les compétences des travailleurs de ces industries et auront des impacts en amont sur l'industrie agricole et en aval sur les commerces de gros et de détail qui y sont reliés (orientation no 7, p. 96 à 99).

Notons également l'action d'Emploi-Québec en ce qui a trait au programme de certification en vue de former des personnes qualifiées dans le traitement des eaux usées. Ce programme contribuera à améliorer la qualité des eaux sur le territoire (orientation 8, p. 100 et 101).

La Table métropolitaine, via la production de fiches synthèses sur des secteurs ciblés, contribue aussi à résoudre des problématiques de main-d'œuvre qui sont communes à l'ensemble du territoire de la RMR. Ces fiches contiennent des pistes d'actions sur lesquelles les partenaires s'entendent pour agir de façon prioritaire. Les secteurs choisis sont en fait ceux où la croissance prévue de l'emploi sera rapide, ce qui pourrait être susceptible de poser des difficultés pour répondre aux besoins actuels et futurs en main-d'œuvre des employeurs du territoire. Les prévisions sectorielles d'emploi qui sont élaborées par les économistes de chacune des directions régionales d'Emploi-Québec, constituent l'instrument de base pour faire ces choix. Comme celles-ci sont mises à jour annuellement, les actions élaborées dans chacun des plans d'action régionaux peuvent alors être ajustées. Une harmonisation des prévisions régionales est aussi réalisée au niveau de la RMR, ce qui par la suite oriente les actions de la Table et de ses partenaires.

## **4. PARTENARIAT ENTRE LA TABLE MÉTROPOLITAINE ET LA CMM**

Les contributions de la Table métropolitaine aux travaux de la CMM pourraient être majeures puisqu'elles faciliteraient l'atteinte des objectifs de développement économique que se seront fixés les membres de la CMM. Par ses travaux en cours, ses connaissances et son expérience de travail en partenariat, la Table métropolitaine est outillée pour soutenir et collaborer de manière efficace à l'élaboration du futur plan de développement économique de la grande région de Montréal.

La Table métropolitaine de Montréal, dont les membres sont issus des institutions œuvrant sur le marché du travail métropolitain tels les réseaux de l'éducation, les syndicats, les employeurs et les organismes communautaires, s'appuie sur un réseau de partenariat et est en lien avec les cinq conseils régionaux des partenaires du marché du travail, les présidents de ces conseils étant membres d'office de la Table métropolitaine. Les orientations qui y sont définies et les stratégies qui y sont formulées visent à harmoniser les initiatives régionales reliées à la politique active du marché du travail.

Le nouveau comité de travail métropolitain mis sur pied récemment est destiné à appuyer les réflexions de la Table métropolitaine en vue de favoriser l'harmonisation et la concertation entre les directions régionales de la RMR. Ce comité pourra supporter la Table métropolitaine et, par ricochet, la CMM, en vue d'établir la problématique du marché du travail, d'identifier et prioriser des stratégies et objectifs communs et d'harmoniser les interventions sur les différents territoires et auprès des différents secteurs.

La Table métropolitaine est donc en mesure d'apporter un appui stratégique pour encadrer les réflexions autour des enjeux reliés au développement économique de la RMR et, en corollaire, pour assurer un arrimage adéquat entre les besoins en main-d'œuvre et les besoins de la main-

d'œuvre. Les propositions de partenariat avec la CMM, formulées ci-dessous, visent à favoriser cet arrimage.

Puisque la CMM s'est vue attribuer la compétence (article 119, de la Loi sur la CMM) dans le domaine du développement économique pour l'ensemble du territoire métropolitain, ce mandat a un impact significatif sur les activités de planification d'Emploi-Québec. En effet, le développement économique passe nécessairement par la planification de l'emploi, la formation et le développement de la main-d'œuvre.

Compte tenu du fait que le Gouvernement du Québec a exprimé la volonté d'inclure un principe de réciprocité et d'alliance stratégique autour des champs d'harmonisation (*Cadre d'aménagement et orientations gouvernementales*, page 110) dont celui de la formation de la main-d'œuvre et considérant que la Table métropolitaine a reçu un mandat ministériel visant à dégager une vision métropolitaine du développement de l'emploi et à renforcer le rôle et la maîtrise d'œuvre d'Emploi-Québec en matière de développement de l'emploi et de la main-d'œuvre dans la planification du développement économique de la CMM (Loi 150, article 38,1 et 38,4), les membres de la Table métropolitaine proposent à la CMM différentes formes de partenariat et avenues possibles :

- partage d'informations, de documents et d'études sur le marché du travail ;
- priorisation commune de travaux d'analyse ;
- priorisation de secteurs d'activité économique en développement ;
- présence d'un représentant de la Commission de développement économique aux rencontres des partenaires de la Table métropolitaine et, vice versa ;
- possibilité de contribution au financement pour la réalisation d'études métropolitaines ;
- possibilité de contribuer au financement de projets industriels d'envergure métropolitaine.

# ANNEXE 1 : MANDAT DE LA TABLE MÉTROPOLITAINE

## DÉCISION MINISTÉRIELLE

*Titre : Création de la Table métropolitaine de Montréal*

*Date : 24 mai 2002*

Conformément à l'article 4 de la Loi 150 et suite à la recommandation de la Commission des partenaires du marché du travail à sa séance du 14 mars 2002, la présente décision ministérielle vise la création de la Table de concertation sur les questions relatives à la politique du marché du travail pour le territoire de la région métropolitaine de recensement de Montréal.

### *Mandat de la Table métropolitaine de Montréal*

- Préserver et renforcer le rôle et la maîtrise d'œuvre d'Emploi-Québec en matière de développement de l'emploi et de la main-d'œuvre dans la planification du développement économique de la CMM (Loi 150, article 38,1°);
- dégager une vision métropolitaine du développement de l'emploi et de la main-d'œuvre et mobiliser les régions concernées pour la réalisation d'objectifs métropolitains (Loi 150, article 38,4°);
- susciter l'adhésion des conseils régionaux et d'Emploi-Québec à la vision et l'intervention métropolitaines (Loi 150, article 38,6°);
- soumettre un avis métropolitain d'harmonisation à la Commission des partenaires du marché du travail (Loi 150, article 38,2°), afin que celle-ci en tienne compte dans la répartition de l'ensemble des ressources afférentes aux mesures, programmes et fonds de main-d'œuvre et d'emploi déterminés annuellement (Loi 150, article 19);
- décider de l'utilisation des ressources et des fonds alloués spécifiquement à la Table métropolitaine de Montréal et ce, en fonction des objectifs de gestion par résultat.

### *Composition de la Table métropolitaine de Montréal*

La Table est composée des membres suivants, nommés par le ministre.

- La présidente ou le président de la Table nommé après recommandation de la Commission des partenaires du marché du travail;
- la présidente ou le président (ou son représentant) de chacun des conseils régionaux des partenaires du marché du travail concernés;
- deux membres représentant la main-d'œuvre sur une base métropolitaine, en regard des associations de salariés représentatives, choisis après recommandation;
- deux membres représentant les entreprises sur une base métropolitaine, en regard des associations d'employeurs représentatives, choisis après recommandation;
- deux membres représentant le milieu communautaire oeuvrant dans le domaine de la main-d'œuvre et de l'emploi, dont l'un oeuvrant à l'échelle métropolitaine dans le domaine de l'emploi auprès des communautés culturelles, choisis après consultation;
- deux membres représentant les milieux de la formation (milieu de l'éducation, commissions scolaires, enseignement collégial, universitaire), choisis après recommandation;
- le directeur général adjoint des opérations d'Emploi-Québec est membre d'office et agit comme secrétaire de la Table;
- un représentant du ministère des Affaires municipales et de la Métropole désigné par le sous-ministre des Affaires municipales et de la Métropole, siégeant sans droit de vote.

### *Le fonctionnement de la Table métropolitaine de Montréal*

Emploi-Québec garantit le support nécessaire pour assurer le bon fonctionnement de la Table métropolitaine de Montréal.

### *Le budget de la Table métropolitaine de Montréal*

- Un budget spécifique est dédié à la Table métropolitaine de Montréal.

La ministre déléguée à l'Emploi,

  
Agnès MALTAIS

## ANNEXE 2 : LEXIQUE

---

### LEXIQUE

#### Population de 15 ans et plus

Toutes les personnes de 15 ans et plus, résidant au Québec, à l'exception des personnes vivant dans les réserves amérindiennes, des pensionnaires d'institutions et des membres des Forces armées.

#### Population active

Nombre de personnes, parmi la population de 15 ans et plus, au travail ou en chômage.

#### Emploi

Nombre de personnes qui habitent une région et qui travaillent, peu importe le lieu. Cette définition correspond à celle des personnes occupées utilisée par l'*Enquête sur la population active* de Statistique Canada.

#### Chômeurs

Personnes qui sont sans emploi et qui se cherchent activement un emploi.

#### Taux de chômage

$$\frac{\text{Nombre de chômeurs}}{\text{Population active}} \times 100$$

#### Taux d'activité

$$\frac{\text{Population active}}{\text{Population de 15 ans et plus}} \times 100$$

#### Taux d'emploi

$$\frac{\text{Emploi}}{\text{Population de 15 ans et plus}} \times 100$$

#### Montréal (région 06)

Lorsqu'il est question de Montréal, c'est de l'île de Montréal qu'il est question. Cette zone représente donc le territoire de la nouvelle ville de Montréal. Les expressions « Montréal » et « île de Montréal » se rapportent indifféremment à ce territoire.

#### Région métropolitaine de recensement de Montréal

Il s'agit de la définition utilisée par Statistique Canada. Elle fait référence à la définition du recensement de 1996. Elle couvre une partie de la Rive Nord et de la Rive Sud de l'île de Montréal. Les expressions « Montréal métropolitain », « grande région de Montréal » et « RMR de Montréal » se rapportent toutes à cette définition.

Note : Pour des définitions plus détaillées, voir Statistique Canada, *Information sur la population active*, mensuel, n° 71-001-PPB.